



## LE REGLEMENT DU CAMPING

cher client, nous sommes heureux de vous avoir comme invité et nous vous souhaitons un agréable séjour dans notre Camping. S'il vous plaît lisez ce qui suit, ça vous aidera à utiliser les installations et les services mis à disposition pour passer des vacances tranquilles.

Ce règlement est porté à l'attention des clients à l'arrivée, au moment de l'entrée dans le camp et doit être accepté sans condition.

### Art. 1- Accès au Camping et Enregistrement

Le camping est ouvert du **22/04 au 30/09**.

Pour l'entrée du camping il est obligatoire **l'autorisation de la direction**.

Avant de placer les **caravanes, voitures ou tentes** et l'installation de vérandas ou draperie il est obligatoire avoir l'autorisation de la direction. La direction peut avoir le droit de ne pas accepter les tentes, caravanes, remorques et leurs équipages.

A l'arrivée, chaque personne doit remettre à l'office récepteur une pièce d'identité valable pour les inscriptions prévues par la Loi (défaut de le faire constitue violation du Code pénal).

C'est interdit de faire entrer des mineurs non accompagnés. Ils doivent être accompagnés par une personne adulte qui est légalement responsable.

Accès au camping non autorisé est en violation des règles de la sécurité publique, art. 614 C.P. (effraction), art. 633 C.P. (invasion des terrains et bâtiments), art. 624 C.P. (vol de services) et le délit de fraude contractuelle.

Entrée et sortie du camping est autorisée uniquement par les entrées spécifiques.

Il est absolument interdit d'enjamber la clôture du camping.

Le client est tenu de vérifier l'exactitude des documents, faire rapport à la direction toute divergence et de notifier les changements, tels que le changement de l'aire de repos, les arrivées et les départs des personnes.

L'entrée du camping est admise pour un petit arrêt, de chargement et de déchargement à l'aire de repos de 8.00 – 12.00 heures et de 16 h 00 – 19 h 00.

## Art. 2- Choix et Utilisation des Emplacements

Les aire de repos sont assignés par la direction et sont obligatoires, ils sont interdirt les déplacements non autorisées; dans le cas de motivation exigences commerciale peuvent être imposées à la circulation des moyens de vivre dans un autre aire.

Tous les équipements doivent être soigneusement disposés dans les limites du terrain ; motos et scooters peuvent être garées uniquement dans les limites du terrain ou de l'endroit indiqué par la direction.

Il est interdit d'installer des accessoires d'installations à la main si n'est pas autorisée par la direction.

Il est absolument interdit d'altérer en aucune façon les systèmes électriques. À la fin de chaque période, l'utilisateur doit fermer le contact électrique par l'intermédiaire de l'interrupteur marche/arrêt.

Le branchement électrique à la sortie, doit être autorisée par la direction.

Le jour de votre départ, vous devez quitter le terrain au plus tard 10:00 heure du matin.

## Article 3 – Visiteurs

Les visiteurs sont obligés de s'arrêter dans la direction pour laisser la pièce d'identité.

Les clients ont la possibilité d'accueillir des gens gratuitement pendant les premières 2 heures de séjour dans le camping, après les premières 2 heures il sera appliqué une tarif prévu au visiteurs.

Les visiteurs peuvent entrer dans le camping uniquement à pied et durant les horaire prévues. Le client du camping sera tenu de s'assurer que leurs invités ont l'autorisation de la direction et il est responsable de leur comportement à l'intérieur du camp.

Du 01 juillet au 31 août, la direction, en cas échéant, pourra limiter les visites ou les suspendre. Il sera donc dans l'intérêt du client nous informé des visite.

## Article 4 – Norme d'Hygiène

Le camping bénéficie d'un service de nettoyage précis mais se confie en l'aidant à garder aussi propre que possible le lieu, jeter des déchets collectés dans des sacs en plastique bien fermé dans les conteneurs en respectant la récolte séparée. Nos employés les videra tous les jours. Nous vous invitons aussi à utiliser les toilettes correctement, chaque matériel de toilette a une fonction précise, ce sera suffisant regarder les panneau d'avertissement spécifique et de laisser les lieux en ordre et propre. Nous rappelons à nos clients de ne pas faire un usage indiscriminé d'eau.

En utilisant les services, nous vous recommandons la plus **grande civilité et politesse.**

### Art.5 – Animaux

L'acceptation des chiens et autres animaux aura lieu uniquement sur autorisation de la direction.

Les propriétaires devront garder leurs chiens en laisse, prendre soin de leurs hygiène, leurs accompagner à l'extérieur du camping pour leurs besoins physiologiques et utiliser les outils appropriés (brosse de toilette et sac).

Les animaux ne pourront pas avoir l'accès aux services comuns du camping et ne doivent pas être laissés sans surveillance ou permettent de perturber les autres invités.

Tout éventuels dommages causé aux autres sont la responsabilité est entièrement du propriétaire de l'animal.

### Art. 6 – Services Divers

Dans le camping ils sont mis en place des grilles de barbecue disponibles pour tous les campeurs, il n'est pas autorisé l'utilisation du barbecue mobile, seulement dans la région et dans les réserves de l'approvation de la direction. Les déchets doivent être différenciés selon les règlements municipaux (verre, plastique et métaux, papier, indifférencié, organique) et déposés dans des zones écologiques spéciales avec des sacs spécifiques. (la poubelle est ramassée tous les jours par notre personnel après 23 h 00 de « porte à porte »).

Une blanchisserie service et louage vélo de location sont disponible pour les campeurs dans la réception à heures (8-13/14-22) et sont disponible moyennant un supplément.

Pour l'utilisation des douches d'eau chaudes il est nécessaire la carte ou, sinon demandé, le bracelet qui peut être exigé dans la Direction et fournit une caution de € 5,00 ; le coût des crédits (1 crédit = 1 douche) est € 0,30 cents chacun.

Chaque équipe potrà utiliser une seul prise de courant pour alimenter les équipements suivants : télévision, radio, réfrigérateur etc. pour une charge totale de 1500 Watts.

Les câblage et les prises de courant doivent être conformément à la Loi et en excellent état.

Accès aux attaque légère est effectué uniquement par la direction.

## Art. 7 – diverses interdictions

### il est absolument interdit :

Jeter des déchets à l'extérieur les conteneurs fournis et sans les sacs appropriés.

Jeter les serviettes hygiéniques et autres éléments dans les toilettes.

Allumer des feux ou des flammes. En cas de vent il est interdit d'allumer un feu qui peut causer des incendies.

Laisser des caravanes, camping-cars, ou tentes avec des fourneaux allumés.

Endommager la végétation.

Jeter les eaux usées et des toilettes chimiques dans les lieux autorisés.

Laver votre voiture ou tout autre moyen au sein du camp. Pour laver les vérandas utiliser exclusivement l'eau des puits situés le long du Boulevard.

Laver les animaux domestiques à l'intérieur de la toilette (vous pouvez laver à des robinets d'eau derrière les services).

Laver la vaisselle ou se laver aux fontaines ou autrement à l'extérieur des lieux spécifiquement utilisés.

Laisser dans les lavabos composés organiques d'origine les pots, plats et tout ce qui concerne la cuisine.

Laisser les robinets d'eau dans la région des salles de bain ouverts.

En l'absence de la roulotte c'est interdit de laisser n'importe quel appareil électrique, y compris les lumières.

Déposer à terre le fil de l'alimentation de l'électricité.

Manipulations des bandes de l'électricité.

Pendant les heures de repos de 14.00 à 16.00 et de 23.00 à 8,00 (sauf les jours consacrés à l'émission et au divertissement musical) il est prescrit la période du silence, donc il est interdite la circulation des bicyclettes, le bruit, les cris, la radio ou télévision à volume élevé et il ne faut pas laisser vos enfants se tenir dans l'aire de jeux.

Entrer dans le Camping avec les motos ou les motocyclettes allumées même pendant l'autorisation aux voitures. Les Motos doivent être poussées à la main. La vitesse des machines ne doit pas dépasser 5 Km / heure (cela s'applique également aux bicyclettes) au sein du camp.

Circuler dans les salles de bains avec cycles, planches à roulettes et autres moyens dangereux.

Introduire les armes de camping d'aucune sorte.

## Art. 8 – Responsabilité

La direction n'est pas responsable de l'utilisation des équipements sportives et de divertissement.

La direction n'est pas responsable de tout vol d'objets et valeurs non confiée et accepté en garde à vue ;

La direction ne peut être tenue responsable pour les dommages causés par les autres invités, les cas de force majeure, les catastrophes naturelles, les insectes, les maladies des plantes et aussi des épidémies ou autres causes étrangères du personnel du camp.

Toute interruption de l'électricité, GPL, gaz, approvisionnement en eau ou tout autre service pour toute panne ou cas de force majeure, n'engage pas la Direction pour dommages-intérêts ou de remboursement d'aucune sorte.

Ceux qui provoquent des accidents de toute nature à l'intérieur du camp, répondrons personnellement des dommages aux biens et/ou aux personnes.

La propreté de leur aire de repos est la responsabilité du campeur.

Les garants des rideaux et les fils pour les linge doit être placée d'une manière non-dangereux et signalé par des drapeaux.

Nous vous informons aussi que l'eau des puits n'est pas potable et, par conséquent, nous demandons aux parents de faire attention à leurs enfants parce que la direction ne sera pas responsable de toute dommages à la propriété. les parents repondront aux dommage causés par leurs enfants aux personnes ou choses.

Les parents doivent surveiller leurs enfants constamment afin qu'ils ne perturbent pas, ne causent pas de dommages aux structures du camp (en particulier les toilettes) et l'exposition aux dangers tant à l'intérieur du camp. Le jeu de balle est interdit entre les tentes, caravanes, dans les routes et parmi les bungalows.

Le présent règlement doit scrupuleusement être observé par tous les campeurs. Qui ne le respect pas, la direction pourrait choisir de déplacer le client du camping. S'il suffit de suivre ces règles pour rendre le séjour dans le camping « la plage de velours » plus facile et plus agréable.

**LA DIRECTION VOUS SOUHAITE UN AGRÉABLE SÉJOUR AU CAMPING « SPIAGGIA DI VELLUTO" »**